

*Air Canada*

A titre de société d'État, Air Canada a toujours entretenu pour ses employés six centres répartis à travers le pays, à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax. Les employés au sol et le personnel navigant comptent sur le maintien de ces six centres par Air Canada. Si la société décide de les fermer, ce qui est fort possible, cela perturbera la vie des gens qui ont toujours travaillé dans ces villes. Des rumeurs circulent voulant qu'Air Canada fermera quatre des six centres pour ne garder que ceux de Toronto et de Vancouver.

[Français]

Il est nécessaire, monsieur le Président, qu'Air Canada obtienne l'assurance du gouvernement du Canada et du public de notre pays de rester à Montréal, qui est une base pour les employés d'Air Canada, et qu'il y ait le même nombre d'employés qu'il y en a maintenant, pour que cette base puisse fonctionner normalement. Il est vraiment nécessaire qu'Air Canada garde cette idée et cette obligation.

[Traduction]

Il faut songer non seulement aux centres établis dans ces villes canadiennes mais aussi à leurs employés. Je crois que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre est sincèrement déterminé à maintenir ces centres. C'est tout en son honneur. Je loue son attitude parce qu'il estime, comme moi-même et la plupart des députés, que nous avons des obligations envers les Canadiens.

Je veux seulement que notre message soit bien compris et que ces obligations soient respectées en ce qui concerne Air Canada.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler un peu de ces deux amendements et en expliquer l'importance. Il est particulièrement important et nécessaire pour l'économie de Winnipeg de maintenir ce centre d'entretien. Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement libéral précédent a pris des initiatives qui ont privé Winnipeg d'une grande partie de l'activité de son centre d'entretien. L'effet a été désastreux non seulement pour l'économie de la ville mais pour les nombreuses familles dont le chef a perdu son emploi ou qui ont été obligées de déménager.

Je voudrais aussi expliquer la portée de ces amendements à la lumière d'autres situations où le gouvernement a gardé des installations actives sans les fermer tout à fait. Je citerai l'exemple extrêmement dramatique de la base militaire de Churchill, dans ma circonscription.

Churchill avait, à l'époque où je n'étais pas encore né, une base militaire très importante où travaillaient des milliers de personnes. Au fil des années, le gouvernement s'est défendu de fermer la base. Mais les effectifs opérationnels sont tombés à 300 personnes. Ils ont été ramenés quelques années plus tard à

200, jusqu'au jour où il ne restait plus que 12 personnes. Le gouvernement pouvait nier avoir fermé la base. De toute évidence, il y gardait le strict minimum de personnes qui ne pouvaient pas se charger de l'entretien régulier.

Le gouvernement prétend qu'il maintiendra des opérations dans ces diverses villes, que ce soit pour les agents de bord ou l'entretien. Il n'y a cependant aucune garantie que le personnel d'entretien aura plus à faire que de nettoyer les sièges et, peut-être, effectuer des travaux mineurs.

Si le gouvernement est sincère dans son engagement de maintenir dans ces villes les services d'entretien et de révision et les services de personnel pour les agents de bord, nous voulons qu'il le mette par écrit, dans la loi. Comme nous savons, en 1983 on nous avait promis que même Air Canada ne serait pas vendue. Cette promesse avait déjà été transformée en 1985, lorsque le gouvernement déclarait qu'il ne vendrait que 45 p. 100 de la société. Qui sait quelle sera la position du gouvernement dans deux ans et quelle sera alors la valeur d'une promesse verbale.

Si le gouvernement est sincère envers la ville de Winnipeg et les autres villes, pourquoi ne couche-t-il pas ses promesses dans la mesure législative? J'espère que les ministériels ne renieront pas les paroles du premier ministre (M. Mulroney) et du vice-premier ministre (M. Mazankowski) et s'engageront à assurer la sécurité d'emploi de ces personnes en amendant le projet de loi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.